

# Entrée en sixième

C'est le **domicile** qui détermine dans quel collège ira votre enfant (et non pas l'école).

A Champniers :

- à l'ouest de la route d'Agris : vous dépendez du Collège René Cassin du Treuil au Gond-Pontouvre
- A l'est de la route d'Agris : vous dépendez du collège Norberet Casteret à Ruelle
- Pour le privé, il n'y a pas de carte scolaire.

L'admission en 6<sup>ème</sup> s'effectue grâce à 2 dossiers :

- Le dossier administratif (traité en grande partie par Internet)

- Le dossier pédagogique que l'on fait passer au collège (liaison avec l'équipe enseignante).

Un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) passerelle peut être élaboré pour les élèves nécessitant une attention particulière à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et 6ème SEGPA (objectifs non atteints, comportement à surveiller, aide aux devoirs, etc...).

Vous aurez à compléter :

- Une première fiche en mars pour vérifier vos coordonnées et votre adresse.

- Une deuxième fiche (1 à 2 semaines suivant la 1<sup>ère</sup> fiche) pour savoir la section demandée (classe CHAM ou sportive) ainsi que le collège.

- Les demandes de dérogation sont accordées suivant les places disponibles dans le collège demandé.

Les dérogations sont des demandes à remplir, préciser les raisons : enfant déjà scolarisé dans ce collège, lieu de travail tout près de ce collège, adresse professionnelle sur le secteur de ce collège, autre raison sociale ...

Classes spéciales : CHAM (musique), sports études, à nous signaler dès maintenant. Retirer dès maintenant les dossiers pour les classes sports études dans l'établissement où se situe la section.

C'est le conseil des maîtres de cycles qui propose le passage ou le maintien de votre enfant au collège, vous devrez valider (ou non) cette proposition.